judicieuse des créanciers du secteur privé pour trouver une solution à la crise. Ils englobent aussi les accords de financement coopératif à l'échelon régional, qui complètent les ressources offertes par le Fonds monétaire international, ainsi que les réformes des institutions financières internationales, notamment la révision de l'attribution des quote-parts. Nous remercions également le Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC (ABAC) pour les importantes recommandations qu'il a faites au sujet de la mise en œuvre de ces mesures, que nous demandons à nos ministres des finances d'examiner au cours de l'année à venir.

- 10. Notre aptitude à récolter les fruits de la mondialisation dépendra de la capacité de nos économies et de nos populations à s'adapter aux changements incessants. La crise nous a déjà appris beaucoup de choses sur la nécessité de poursuivre la réforme structurelle et d'ouvrir davantage les marchés, ainsi que sur l'intérêt que revêt la mise en œuvre de politiques économiques judicieuses. Plus précisément, la crise a éveillé notre attention sur l'importance qu'il y a de faciliter les ajustements structurels inévitables afin de pouvoir profiter des nouveaux débouchés, d'une part, et sur les coûts qu'il faut assumer pour éviter ces ajustements, d'autre part.
- 11. Afin de mieux nous préparer à affronter l'avenir, nous chargeons tous nos ministres de redoubler d'efforts au sein de l'APEC pour élaborer des stratégies en vue de gérer plus efficacement les ajustements structurels nécessaires. Nous leur demandons d'inclure dans ces stratégies des moyens de s'occuper des personnes qui subissent les inconvénients des changements économiques, notamment en se penchant sans discontinuer sur les régimes de protection sociale. Nous les prions aussi d'y intégrer des méthodes pour élaborer des systèmes de saine gouvernance ainsi que des cadres institutionnels solides pour les secteurs financier et commercial.
- 12. Nous remarquons l'importance que nos ministres des finances ont accordée au renforcement des capacités dans ces secteurs. Nous nous réjouissons des progrès accomplis et de l'étendue de leurs travaux dans un large éventail de programmes comme le perfectionnement des compétences des responsables chargés de la réglementation des secteurs des finances et des assurances, la réforme de la loi sur la faillite et la divulgation des renseignements financiers. Nous incitons les ministres des finances à continuer de partager leur expérience et leur expertise à l'égard des dossiers importants, notamment la privatisation et la gestion des faillites bancaires, et à renforcer les régimes de protection sociale pour approfondir la connaissance de la région quant aux méthodes de consolidation des marchés et des institutions pour faire face aux changements en cours.